

BILAN DES NAO 2023 PAR CAISSE REGIONALE



16/11/22

Groupama Nord Est	<ul style="list-style-type: none">• 4,5% avec un plancher à 1200 € et un plafond à 2500 €. <p>Pas d'autre réunion de prévue, pas de négociation sur des périphériques.</p>
Groupama Méditerranée	<ul style="list-style-type: none">• revalorisation 3,5% plancher à 1000€.• Augmentation Individuelle : 1,2% enveloppe au lieu de 0,8%• Périphérique : Repas 17€ à 20€ le midi et 25€ le soir au lieu de 17€ <p>Si signature prise en charge de la CFS de 66% à 70%.</p>
Groupama Centre Atlantique	<ul style="list-style-type: none">• AG +4,5% avec plancher 1200€ (160 personnes impactées)• AI maintenues à 1%MSAB <p>Salaire médian à GCA 30292€ Création d'un salaire minimal de Fonction à GCA à 27000 € avec double condition être en CDI/CDD et une ancienneté dans l'entreprise 18 mois (140 personnes impactées). Le Salaire Minimum à 27K€ est bien entendu structurel. L'idée est de porter tout salarié après application du +4,5% puis du plancher 1200€ sera portée à 27K€ s'ils sont encore en dessous.</p>
Groupama Occitanie	<ul style="list-style-type: none">• AG+ 4% avec un minima de 1300 €• + 5% sur le périphériques (Ticket resto, IK.....)
Groupama Paris Val de Loire	<ul style="list-style-type: none">• AG : 4% avec plancher à 1500 euros• AI : 1.2%• périphérique : 80% de prise en charge de la CFS
Groupama Rhône Alpes Auvergne	<ul style="list-style-type: none">• AG : 4% avec un plancher à 1 400 Euros• AI : 1,2 %.• Périphérique : seconde réunion le 21/11
Groupama Grand Est	<ul style="list-style-type: none">• 4% et plancher à 1300€• AI à 1,3%• périphérique le variable des commerciaux est aussi revalorisé à 4%, enveloppe de résorption des écarts à 0,10% (idem 2022), promo cours d'année 0,3%
Groupama Loire Bretagne	<ul style="list-style-type: none">• AG : 4,50% salaire de fonction avec plancher à 1500€ sans plafond• AI : 1% au lieu 0,70 ANG• Périphériques : prise en charge employeur sur la CMC à hauteur de 60% au lieu de 55% <p>Augmentation du budget ASC à 1,15% en 2023 et 1,20% en 2024 (au lieu de 1,10%) soit un budget de 45000€ supplémentaire par an.</p>